



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE TARN ET GARONNE

Service de l'économie agricole et rurale

A.P. n° 2015106-0002

**ARRETE PREFECTORAL
FIXANT LES DECISIONS RELATIVES AUX AUTORISATIONS
DE REPLANTATION DE VIGNES PAR ANTICIPATION
EN VUE DE PRODUIRE DES VINS
A INDICATION GEOGRAPHIQUE PROTEGEE (VINS DE PAYS)
POUR LA CAMPAGNE 2014-2015**

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu le règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007 modifié portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole et dispositions spécifiques en ce qui concerne certains produits de ce secteur (« règlement OCM unique ») ;

Vu le règlement (CE) n° 479/2008 du 29 avril 2008 portant organisation commune du marché vinicole ;

Vu le règlement (CE) n° 555/2008 de la Commission du 27 juin 2008 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 479/2008 en ce qui concerne les programmes d'aide, les échanges avec les pays tiers, le potentiel de production et les contrôles dans le secteur vitivinicole ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.621-1 à L.621-3, R.621-1, R.621-2 et R.665-2 à 17 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2013 relatif aux critères d'attribution d'autorisations de replantation par anticipation pour des vignes destinées à la production de vins bénéficiant d'une indication géographique protégée ou de vins ne bénéficiant pas d'une appellation d'origine protégée ou d'une indication géographique protégée ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015070-0007 du 11 mars 2015 de Monsieur le préfet de Tarn-et-Garonne donnant délégation de signature à M. Fabien MENU, directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015089-0001 du 30 mars 2015 donnant délégation de signature aux chefs de service et à certains agents de leur service,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Tarn-et-Garonne ;

ARRETE

Article 1

Les trois bénéficiaires ci-après figurant en annexe 1 :

- M. ALLADIO Alain (0 ha 12 a 00 ca)
- M. LE LAMER Gilles (1 ha 04 a 00 ca)
- GAEC DES FRERES VERGNES (0 ha 58 a 49 ca)

sont autorisés à réaliser le programme de replantation par anticipation retenu pour la campagne 2014-2015 selon les conditions fixées par l'arrêté du 19 juillet 2013 susvisé, sous réserve du respect des engagements souscrits, notamment l'arrachage des parcelles mentionnées dans le programme d'arrachage retenu qui doit être effectué au plus tard le 15 juin de la deuxième campagne suivant celle de plantation.

Article 2

L'annexe citée dans le présent arrêté est consultable auprès de la direction départementale des territoires de Tarn-et-Garonne et du service régional de FranceAgriMer.

Article 3

Le directeur départemental des territoires de Tarn-et-Garonne et le service régional de FranceAgriMer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Montauban, le **16 AVR. 2015**



Pour le préfet et par délégation,
Le directeur,
P/le directeur,
Le chef du service
« Economie agricole et rurale »

Sophie DENIS

Campagne 2014/2015 Département : Tarn-et-Garonne		Liste des bénéficiaires de replantation de vigne Motif : Plantations anticipées			
N° dossier	Nom, Prénom	N° EVV			
20140800002PV	ALLADIO ALAIN	8212108830	Programme d'arrachage		
			Commune	Section - N°	Cépage
			82121 MONTAUBAN	H 1695	CABER.SAUVIGNON N
			Programme de plantation		
			Commune	Section - N°	Cépage
			82121 MONTAUBAN	H 0252	MERLOT N
			82121 MONTAUBAN	H 0239	SYRAH N
			Total dossier		
			12 00		
20140800155PV	LE LAMER GILLES	8202500690	Programme d'arrachage		
			Commune	Section - N°	Cépage
			82025 BRESSOLS	ZP 0092	NEGRETTE N
			82025 BRESSOLS	ZS 0144	NEGRETTE N
			82025 BRESSOLS	ZS 0144	TANNAT N
			82025 BRESSOLS	ZP 0092	CABER.SAUVIGNON N
			82025 BRESSOLS	ZP 0092	GAMAY N
			82025 BRESSOLS	ZS 0144	GAMAY N
			82025 BRESSOLS	ZP 0092	SYRAH N
			82025 BRESSOLS	ZP 0092	TANNAT N
			Programme de plantation		
			Commune	Section - N°	Cépage
			82025 BRESSOLS	ZW 0113	SYRAH N
			82025 BRESSOLS	ZW 0113	GROS MANSENG B
			82025 BRESSOLS	ZW 0113	VIIGNIER B
			Total dossier		
			1 04 00		

Campagne 2014/2015 Département : Tarn-et-Garonne		Liste des bénéficiaires de replantation de vigne Motif : Plantations anticipées			
N° dossier	Nom, Prénom	N° EW			
20140800008PV	FRERES VERGNES GAEC DES	8211900330			
			Programme d'arrachage		
			Commune	Section - N°	Cépage
		82119	MONTALZAT	YW 0027	JURANCON NOIR N
			Programme de plantation		
			Commune	Section - N°	Cépage
		82119	MONTALZAT	YV 0010	COT N
			Total dossier		
					58 49